

Séance du 14 septembre 2020

Nombre des membres

Afférents au Comité Syndical	En exercice	Qui ont pris à la délibération
66	66	65

Objet de la délibération :
Création des postes de vice-présidents
 Numéro de la délibération : 2020 018

Date de la convocation :

04 septembre 2020

Date d'affichage :

04 septembre 2020

L'an deux mille vingt et le quatorze septembre à vingt-heures-trente, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Bretagne d'Armagnac, Grande rue, D29 32800 Bretagne d'Armagnac, sous la Présidence de Monsieur Gérard Bezerra.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-1 à 3

M. le Président rappelle que l'élection des vice-présidents intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Président. Les vices présidents adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier Vice-président. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Délibération pour la création des postes de vice-présidents

Présents :

- Délégués de la commune de BEAUMONT :
 - Madame Annie DHAINAU
 - Monsieur Mathieu LAFFORGUE
- Délégués de la commune de BRETAGNE D'ARMAGNAC :
 - Monsieur Michel CARRE
 - Monsieur Frédéric THIMOTHEE
- Délégués de la commune de CASTELNAU D'AUZAN LABARRERE :
 - Monsieur Lucien LABARBE
 - Monsieur Joël SAINT MARTIN
- Délégués de la commune de CAZENEUVE :
 - Madame Martine LABORDE- NOYER
 - Monsieur Edouard DONA
- Délégués de la commune d'EAUZE :
 - Monsieur Michel GABAS
 - Madame Geneviève ARSLANIAN
 - Madame Nadine MONGIS
 - Monsieur Christophe QUINTILLA
 - Monsieur Joël ESPIAU
 - Monsieur Michel LABURTHE
- Délégués de la commune de FOURCES:
 - Monsieur Daniel BELLOT
 - Monsieur David ALBINET
- Délégués de la commune de GONDRIN :
 - Monsieur Christophe BEGUE
 - Monsieur Jean Pierre TOURNE
- Délégués de la commune de LAGRAULET DU GERS :
 - Monsieur Wilfried LUSSAGNET

- Monsieur Aimé ELLENA
- Délégués de la commune de LARRESSINGLE :
 - Monsieur Xavier FERNANDEZ
- Délégués de la commune de LARROQUE SUR L'OSSE :
 - Madame Patricia ESPERON
 - Monsieur Joël DUBOUCH
- Délégués de la commune de LAURAET :
 - Monsieur Jean Pierre MAO
 - Monsieur Jérôme MEUROUS
- Délégués de la commune de MONTREAL DU GERS :
 - Monsieur Gérard BEZERRA
- Délégués de la commune de MOUCHAN :
 - Monsieur Robert FASOLO
 - Madame Valérie LANEQUE
- Délégués de la communauté des communes du Grand Armagnac :
 - Monsieur Henri SCARAVETTI (BASCOUS)
 - Madame Régine NEGRINI (BASCOUS)
 - Monsieur Gérard GOURGUES (BRETAGNE-D'ARMAGNAC)
 - Madame Roselyne PENA (BRETAGNE-D'ARMAGNAC)
 - Monsieur Philippe BEYRIES (CASTELNAU D'AUZAN-LABARRERE)
 - Monsieur Alain PHILIP (CASTELNAU D'AUZAN-LABARRERE)
 - Monsieur Jérôme CAZES (COURRENSAN)
 - Monsieur François ROBERT (COURRENSAN)
 - Monsieur Jean Pierre RENARD (EAUZE)
 - Madame Huguette BRIANE (EAUZE)
 - Madame Marie-Claire COLLADELLO (EAUZE)
 - Madame Marion PETITJEAN (EAUZE)
 - Monsieur Franck FALTRAUER (EAUZE)
 - Madame Hélène TUMELERO (GONDRIN)
 - Monsieur Guy BOUE (GONDRIN)
 - Monsieur Bruno CAZZOLA (LANNEPAX)
 - Monsieur Michael LAFORE (LANNEPAX)
 - Monsieur Pierre LAMORT (NOULENS)
 - Madame Delphine LACAVE (RAMOUZENS)
 - Monsieur Georges Manuel DURAND (RAMOUZENS)
 - Monsieur Stéphane GIACOMAZZI (SEAILLES)
 - Madame Amandine CHIVA (SEAILLES)
- Délégués de la commune de la communauté des communes de la TENAREZE :
 - Monsieur Nicolas MELIET (LAGRAULET)
 - Madame Laureta GAUCHE (LAGRAULET)
 - Monsieur Roland AXMANN (FOURCES)
 - Madame Elisabeth TOURNIER (FOURCES)
 - Madame Valérie DELLA VALLE (LARROQUE SUR L'OSSE)
 - Madame Marie-Clémence LABORDE (CAZENEUVE)
 - Monsieur Jérôme JAUMAIN (CAZENEUVE)
 - Monsieur Pierre MINIAYLO (LAURAET)
 - Monsieur Miloud BENJADDI (LAURAET)
 - Madame Nelly DESPAX (MONTREAL)

Excusés remplacés par :

- Madame Christiane MONDIN (SEAILLES) remplacé par M. Charles Eric
-

Excusés ayant donné procuration :

- Madame Nicole PINSOLLES (LARROQUE SUR L'OSSE) ayant donné procuration à Mme Esperon Patricia
- Michel JORIEUX (EAUZE) ayant donné procuration à Mme Gasc Isabelle

- Monsieur Gérard CECEILLE (LARRESSINGLE) ayant donné procuration à M. Fernandez
- Monsieur Sébastien LANSMANT(MONTREAL) ayant donné procuration à Gérard Bezerra

Absent :

- Monsieur Jérôme MONTARET (NOULENS)

M. le Président rappelle que la création du nombre de vice-présidents relève de la compétence du comité syndical.

En vertu de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil détermine librement le nombre de vice-présidents sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze. Dans ce cas, les deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-12 sont applicables.

Il vous est proposé la création de 3 postes vice-présidents.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide par 65 voix pour, 0 abstentions, et 0 voix contre (*ou à l'unanimité des membres présents*), la création de 3 postes de vice- présidents.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à BRETAGNE D'ARMAGNAC, le 14 septembre 2020,

Le Président,

